



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 29 juin 2015**

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procurations : 0
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 27/05/2015

Délibération n° C 2015-21

Construction des services logistiques à MONTMOROT : approbation de l'Avant-Projet Sommaire (APS)

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, Jean-Yves MATHIEU, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants : Madame Annie AUDIER suppléait Monsieur Cyrille BRERO.

Excusés : Madame Sandrine MARION, Messieurs Cyrille BRERO, Franck DAVID.

Procurations :

Secrétaire de séance : Madame Christine RIOTTE.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur le Médecin-Commandant Rémi BARDET était excusé.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Messieurs l'Adjudant Jérôme GUYON et le Caporal Aurélien GOVINDAMA étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Annabelle CARRON (Médecin 2^{ème} classe), Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique), le Commandant Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef de Groupement, Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel), Bertrand SPECQ (Directeur Général des Services du Département).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-28 du 29 octobre 2014 relative au transfert des services logistiques du site des gentianes à LONS-LE-SAUNIER vers le site de la Direction à MONTMOROT ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2015-16 du 2 juin 2015 ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Vu l'avis de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Jura du 22 juin 2015 ;

Vu l'avis de la commission des équipements du 25 juin 2015 ;

Vu le rapport complémentaire distribué en commission des équipements et en séance ;

Rapport :

Le transfert à MONTMOROT en 2001 des services administratifs, du CODIS/CTA et du service de santé représentait la première étape d'un projet d'aménagement immobilier du site (DD SIS, services logistiques, CIS LONS-LE-SAUNIER, centre d'instruction, logements) prévu en plusieurs tranches.

Les locaux du bâtiment de l'ancienne Direction (1 055m²), rue des Gentianes à LONS-LE-SAUNIER, ont alors été affectés aux services logistiques (habillement, petit matériel et atelier départemental mais la gestion administrative transférée à la Direction) dans l'attente de la poursuite de l'exécution du projet d'aménagement immobilier sur les 68 000 m² acquis sur la commune de MONTMOROT.

Plusieurs réflexions et études ont été menées entre 1992 et 2014 y compris le projet de mutualisation de l'atelier du SDIS avec celui du Département, projet finalement jugé non pertinent.

Plusieurs hypothèses ont alors été étudiées et soumises aux membres du Bureau en 2014. Celle du transfert de l'activité sur le site de la Direction a été privilégiée pour sa cohérence avec le projet d'aménagement initial et une logique de centralisation des services concourant à l'action départementale du SDIS.

Ainsi, par décision du 29 octobre 2014, le Conseil d'Administration du SDIS a validé le transfert des services logistiques sur le site de la Direction à MONTMOROT et le coût de l'opération à 2 500 000 € TTC toutes dépenses confondues (TDC).

Le projet consiste à construire un bâtiment d'environ 1 200 m² de surface couverte destiné à accueillir l'atelier mécanique, l'activité petit matériel et habillement. Le regroupement au sein de ce bâtiment de l'ensemble du Groupement Logistique offre en outre l'opportunité du transfert de 3 bureaux de la Direction sollicitée en option au programme.

De même, constitue une option au programme, la création d'une salle de formation de 65 m², le bâtiment de la Direction n'offrant pas de salles adaptées aux diverses formations dispensées.

Le projet est actuellement en phase d'étude d'avant-projet sommaire. Compte-tenu de la date de remise du document par l'équipe de maîtrise d'œuvre et du délai d'examen nécessaire par le groupe de travail concerné, l'avant-projet sommaire finalisé sera distribué et commenté en séance.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver l'avant-projet sommaire relatif à la construction des services logistiques du SDIS.

Rapport complémentaire :

Comme mentionné dans le rapport adressé aux membres du Conseil d'Administration, les documents constituant l'avant-projet sommaire sont présentés ce jour.

Composition du dossier :

- document n° 1 : plan masse
- document n° 2 : plan des niveaux
- document n° 3 : plan coupes – façades
- document n° 4 : perspective extérieure
- document n° 5 : tableau des surfaces
- document n° 6 : estimation

Présentation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) : les éléments architecturaux et techniques

Le bâtiment est relativement compact. Le rez-de-chaussée comprend l'atelier mécanique et la zone administrative afférente, des locaux de stockage, le magasin habillement et petit matériel, une zone de livraison, les vestiaires/sanitaires et les locaux techniques. La différence de hauteur sous plafond des différents espaces du rez-de-chaussée rend possible la création d'une zone de stockage sur mezzanine sur la partie atelier.

A l'étage, sont prévus une salle de réunion, des sanitaires, une zone administrative (secrétariat et bureau chef Service habillement et petit matériel).

Le bâtiment proposé est évolutif puisqu'il sera possible d'y accoler une surface supplémentaire de 90 m² en façade SUD/OUEST le long du couloir du rez-de-chaussée.

L'aspect extérieur du bâtiment est celui d'un bardage métallique, l'enveloppe financière allouée ne permettant pas un bardage bois.

Les espaces extérieurs comprennent une aire de lavage, un auvent pour la mise à l'abri des véhicules de service, la création de places de stationnement.

Quatre possibilités de mode de chauffage ont été étudiées par le bureau d'études « fluides ». Après étude des avantages et inconvénients de chacun, le Comité de Pilotage a émis un avis favorable à la solution qui consiste à chauffer le futur bâtiment par raccordement sur la chaudière gaz existante du bâtiment de la Direction dont le remplacement sera nécessaire à court terme. Cette solution permettrait également un gain sur les dépenses de fonctionnement du bâtiment de la Direction de l'ordre de 1 500 €/an en remplaçant la chaudière actuelle par un appareil nouvelle génération.

Le projet présenté s'établit à 1 697 000 € HT (hors options) pour une enveloppe travaux fixée à 1 700 000 € HT. La surface utile est de 1 285 m² pour une surface prévue au programme de 1 270 m².

Le regroupement au sein du nouveau bâtiment de l'ensemble du Groupement Logistique nécessiterait la création de 3 bureaux complémentaires (transfert des bureaux de la Direction) sollicitée en option au programme et chiffrée ainsi par la maîtrise d'œuvre :

- o travaux de création de « l'enveloppe » (façade + toiture) : 37 000 € HT
- o aménagement des 3 bureaux : 40 500 € HT

De même, constitue une option au programme, la création d'une salle de formation de 65 m² ; le bâtiment de la Direction n'offrant pas de salles adaptées aux diverses formations dispensées. Cette option est évaluée à 164 000 € HT en phase APS.

Les autres prestations proposées en plus-value par la maîtrise d'œuvre sont détaillées dans le document n° 6 joint.

Présentation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) : les éléments financiers

Le Comité de Pilotage, lors de la réunion du 12 juin 2015, a émis un avis favorable au maintien dans le projet :

- de l'option qui consiste à créer l'enveloppe des 3 bureaux complémentaires du Groupement Logistique,
- de la solution de chauffage par remplacement de la chaudière de la Direction ce qui génère une plus-value de 42 100 € HT,
- le renforcement de la structure sur la partie atelier en prévision de la fixation ultérieure d'un pont roulant 2 tonnes,
- divers ouvrages de métallerie (rayonnages, plan de travail).

L'ensemble de ces travaux est évalué à 90 000 € et porterait ainsi l'enveloppe travaux de 1 700 000 € HT à 1 790 000 € HT. Toutefois, la réévaluation de l'enveloppe travaux n'entraîne pas le dépassement de l'enveloppe globale toutes dépenses confondues qui reste contenue à 2 500 000 € HT ; l'ajustement étant possible en raison d'une marge de manœuvre financière anticipée (152 000 €). Néanmoins, il limite la prise en charge des aléas et actualisations à venir.

La validation définitive du coût des travaux, sur lequel sera basée la consultation des entreprises, interviendra en phase d'avant-projet définitif.

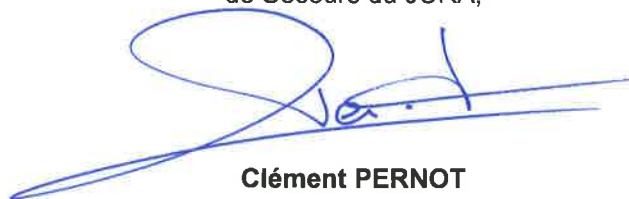
Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver l'avant-projet sommaire comprenant la réévaluation à 1 790 000 € HT de l'enveloppe travaux pour la construction des services logistiques du SDIS.

DECISION N° C 2015-21 DU 29 JUIN 2015

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avant-projet sommaire présenté relatif à la construction des services logistiques du SDIS, ci-joint.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le **7 JUIL. 2015**
Affiché le **16 JUIL. 2015**
Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2015



Clément PERNOT